

## L'ENJEU DE L'*Una Cum*

**1** DANS LE CANON de la sainte Messe, à la première prière *Te Igitur*, le prêtre célébrant, parlant du Sacrifice dont l'offrande est en cours, prononce les paroles suivantes :

... in primis, quæ tibi offerimus pro Ecclēsia tua sancta cathōlica : quam pacificāre, custodīre, adunāre et régere dignēris toto orbe terrārum : una cum fāmulo tuo Papa nostro N. et Antīstite nostro N. et ómnibus orthodoxis...

La lettre N. signifie *nomen* et indique donc qu'il faut la remplacer par le nom du souverain Pontife, puis par celui de l'évêque diocésain<sup>1</sup>.

Le *Ritus servandus in celebratione Missæ* placé au début du Missel romain précise (VIII, 2) : « Ubi dicit : **una cum fāmulo tuo Papa nostro N.**, exprimit nomen Papæ : Sede autem vacante verba prædicta omittuntur. »

En cas de vacance du Saint-Siège, les paroles précédentes (lesquelles sont, à l'évidence, les six mots que le *Ritus servandus* a imprimés en rouge) doivent être omises : de ces paroles ôtées fait donc partie la locution *una cum*. C'est donc que *una cum* se rapporte uniquement au nom du Pape, et ne se réfère pas à l'évêque du lieu, ni éventuellement au Roi, ni aux autres (évêques) de bonne doctrine et d'unité catholique.

Cela n'a rien qui doive étonner, puisque c'est de l'Église militante dans toute son extension qu'il est question en cet endroit (... *cathōlica... toto orbe terrārum...*).

UNA CUM, c'est donc *una cum* le souverain Pontife.

**2** DÈS L'ANTIQUITÉ, la mention du Pape dans les diptyques est considérée comme relevant de l'unité de l'Église et conditionnant l'appartenance à l'Église ; on se trouve dans l'ordre théologal (et non pas seulement moral ou encore moins administratif). Cette mention n'est pas une simple intention de prière, elle entraîne une allégeance et une certaine coopération de la part des assistants.

---

<sup>1</sup> L'objet de la présente étude se limite à la mention du Souverain Pontife au canon de la Messe. Il faut tout de même noter au passage que l'évêque nommé au canon ne peut être que l'Ordinaire du lieu : même les religieux exempts de sa juridiction y sont tenus. Imaginer qu'on puisse nommer un évêque qui n'a pas de juridiction régulière dans le lieu où l'on célèbre, un évêque *de complaisance*, dénote quelque ignorance de ce qu'est l'Église.

Quand, en l'an 449, le patriarche d'Alexandrie Dioscore osa supprimer le nom du Pape saint Léon des diptyques de la messe, son audace provoqua la réprobation générale.

Nicéphore raconte qu'au v<sup>e</sup> siècle le Patriarche de Constantinople Acacius († 489) exclut des diptyques le nom du Pape Félix II († 492). Aussitôt l'empereur Constantin Pogonat s'adressa au Pape pour lui exposer la résistance qu'il avait opposée à ce fauteur de schisme. Plus tard, quand le Patriarche de Constantinople Photius provoqua la dissidence de l'Église grecque (858), les noms des Papes furent biffés de la liturgie schismatique.

En Occident, le concile de Vaison (529), réuni par saint Césaire d'Arles, prescrit de citer à la Messe le nom du Pape qui préside sur le siège apostolique : « Et hoc nobis justum visum est ut nomen domini Papæ quicumque Sedi apostolicæ præfuerit in nostris ecclesiis recitetur » (canon 4). *Et il nous a semblé juste que soit récitée dans nos églises le nom du Seigneur Pape qui aura été à la tête du siège apostolique.*

Le Pape Pélage II (579-590) enseigne qu'omettre le nom du Pape au canon de la Messe revient à se séparer de l'Église universelle.

Il n'y a donc aucun doute : c'est une affaire grave qui a des conséquences d'importance qu'on ne peut éluder d'un revers de main.

**3** POUR LE PRÊTRE CÉLÉBRANT, l'*una cum Papa nostro* est l'édification et l'expression de la communion avec le souverain Pontife. En l'occurrence, il ne s'agit pas de n'importe quelle communion, mais de la communion la plus profonde.

Voici l'enseignement du Pape Benoît XIV : « La commémoration du Pontife romain durant la Messe, ainsi que les prières faites pour lui pendant le Sacrifice, sont – en témoignage et en réalité – un certain signe par lequel on déclare reconnaître ce même Pontife comme Chef de l'Église, Vicaire de Jésus-Christ et successeur de saint Pierre ; ainsi est effectuée une profession d'esprit et de cœur adhérant fermement à l'unité catholique ; comme aussi l'indique justement Christian Lupus, écrivant sur les Conciles (tome IV, édition de Bruxelles, p. 422) : *Cette commémoration est la plus haute et la plus honorée forme de communion* » Lettre *Ex quo primum tempore*, 1<sup>er</sup> mars 1756, § 12. *Benedicti Papæ XIV Bullarium*, Malines 1827, tome IV, vol. II, p. 299.

Cette déclaration *efficiente* de communion n'est pas faite au bénéfice d'un membre quelconque de l'Église ; elle s'adresse à celui qu'on reconnaît comme le souverain Pontife tenant la place de Jésus-Christ, comme la règle vivante de la foi, comme le détenteur de la juridiction souveraine et immédiate sur chacun des catholiques, comme la référence de l'unité de l'Église. C'est donc

une communion d'allégeance et de subordination : une communion d'intelligence et de finalité.

**4** POUR L'ÉGLISE CATHOLIQUE, l'expression *una cum* reçoit une nouvelle gravité. C'est que, on l'aura bien remarqué, ces deux mots et ce qu'ils commandent (la mention du Pape) se rapportent *directement* à la sainte Église. C'est elle qui, dans le sacrifice, est unie à celui qu'on nomme. Or l'Église est doublement impliquée dans le saint Sacrifice de la Messe :

**A.** Elle l'est à titre de *bénéficiaire*, c'est ce qu'exprime la prière du *Te Igitur*. La Messe vivifie l'Église : elle la *pacifie*, la *garde*, l'*unifie* et la *conduit* ; la Messe fait tout cela *pour que* l'Église fasse UN et *parce que* l'Église fait UN avec le Souverain Pontife ici nommé ; la Messe le fait dans son union et par son union au chef visible de l'Église, vicaire de Jésus-Christ et souverain de ses membres.

L'unité de l'Église est fin propre et première du sacrement de la sainte Eucharistie. C'est l'enseignement de saint Thomas d'Aquin : « La grâce produite par ce sacrement est l'unité du Corps mystique, sans laquelle il ne peut y avoir de salut » [*Somme de théologie*, III<sup>a</sup>, q. LXXIII, a. 3].

C'est aussi la doctrine du *Concile de Trente* : « [En instituant le sacrement de la sainte Eucharistie, Jésus-Christ] a voulu qu'il soit le gage de notre gloire à venir et de notre félicité éternelle, en même temps qu'un symbole de cet unique Corps dont il est lui-même la tête et auquel il a voulu que nous, en tant que ses membres, nous soyons attachés par les liens les plus étroits de la foi, de l'espérance et de la charité, en sorte que nous professions tous la même chose et qu'il n'y ait pas de schismes parmi nous » (Session XIII, *De Eucharistia*, c. 2, *Denzinger* 875).

**B.** Elle l'est à titre d'*offrant*. La présence et la primauté de l'Église comme bénéficiaire de l'offrande de la Messe ont une portée que nous expose saint Thomas d'Aquin (*Somme de théologie*, III<sup>a</sup>, q. XLVIII, a. 3) en faisant sien un texte de saint Augustin :

« Le seul, unique et véritable médiateur [Jésus-Christ] qui nous réconcilie avec Dieu par le sacrifice de paix devait demeurer un avec celui à qui il offrait ce sacrifice, faire un en lui ceux pour qui il l'offrait (*unum in se faceret pro quibus offerebat*), être le seul et le même qui offrait, et ce qu'il offrait. »

Ceux pour lesquels Jésus-Christ offre son Sacrifice, en bénéficiant de la vertu sanctificatrice du sacrifice, sont rendus *un* avec le sacrificateur dans l'acte même de l'offrande. C'est pourquoi le concile de Trente affirme que c'est l'Église qui offre la sainte Messe : « Dieu, Notre-Seigneur [...] institua une nouvelle Pâque où lui-même serait immolé par l'Église, au moyen des prêtres (*ab Ecclesia, per sacerdotes*) sous des signes visibles » (Sess. XXII, c. 1).

Non seulement le Pape est associé comme chef à l'Être de l'Église, mais il l'est à la *fin du sacrifice* (qui est l'unité de l'Église) et aussi à l'*offrande* même du sacrifice, qui est offert par l'Église, dit le concile de Trente. Il est difficile de faire plus intime, plus engageant.

**5** LE CANON DE LA MESSE est immaculé : tel est l'enseignement du concile de Trente en sa XXII<sup>e</sup> session, renforcé par un canon rejetant ceux qui professent le contraire.

« L'Église catholique a institué, il y a de nombreux siècles, le saint canon si pur de toute erreur, qu'il n'est rien en lui qui ne respire grandement la sainteté et la piété et n'élève vers Dieu l'esprit de ceux qui l'offrent » *Denzinger* 942.

« Si quelqu'un dit que le canon de la messe contient des erreurs et qu'il doit être abrogé : qu'il soit anathème » *Denzinger* 953.

Y mêler le nom de Jorge-Bergoglio-François-I<sup>er</sup> n'est-ce pas démentir *en acte solennel* ce solennel enseignement du concile de Trente ?

L'héritier et aggravateur de Vatican II, assumant et prolongeant l'ample destruction de la foi théologique qui y fut accomplie, a-t-il sa place au cœur du *Mysterium fidei* ?

Est-il possible de lui faire allégeance – d'une manière active qui participe à l'efficace sacramentelle – alors qu'il s'avère nécessaire de se soustraire à sa juridiction (à son gouvernement) si l'on veut conserver la foi et sauver son âme ?

Le nom d'un *prophète* de l'œcuménisme, qui favorise les dissidences dans la foi et vise à dissoudre l'unité de l'Église, ne déflore-t-il pas une action si sainte dont la fin est précisément l'unité de l'Église ?

Celui qui est englué dans un « système sacramentel » inspiré du protestantisme, dont le fleuron (!) est la « messe de Luther », peut-il être nommé comme le chef et l'*identifiant* de l'Église catholique qui offre le Sacrifice de Jésus-Christ ?

*Poser ces questions, c'est y répondre.* Si, comme nous l'avons vu, il est difficile de faire plus intime et plus engageant que l'union de l'Église et du Pape dans le saint Sacrifice de la Messe, il serait difficile de faire plus impie et plus outrageant pour l'Église de Jésus-Christ, si l'on nommait un faux pape, une fausse règle de la foi et, qui pis est, la règle d'une fausse foi.

Remarquez bien qu'il n'est ici aucunement question de la science, de la vertu ou du zèle de celui qui occupe le Siège apostolique. Si des carences graves en ces matières ont des conséquences néfastes pour le bien de l'Église,

elles ne sont nullement incompatibles tant avec l'autorité apostolique qu'avec la mention au canon de la Messe.

Nous nous trouvons, depuis les funestes proclamations et réformes de Vatican II, en présence de carences fondamentales, officielles, permanentes : elles concernent la règle de la foi, l'ordre sacramentel, l'offrande du Sacrifice, l'unité de l'Église. Elles concernent uniment la Messe et l'Église, laquelle, enseigne saint Thomas d'Aquin, est *constituée par la foi et les sacrements de la foi* (III<sup>a</sup>, q. LIV, a. 2, ad 3<sup>um</sup>).

Ce n'est donc pas de gaïté de cœur ni en esprit d'opposition à l'unité de l'Église qu'on refuse de nommer Jorge-Bergoglio-François-I<sup>er</sup> au *Te Igitur* : c'est en témoignage la foi catholique, c'est en raison d'une requête de la doctrine et de l'unité de l'Église. Car l'y nommer implique nécessairement – sous peine de négation de la doctrine la plus certaine – de recevoir son enseignement sans fiction, de se soumettre à son gouvernement sans louvoisement, de donner et recevoir les sacrements sous son égide... mais c'est alors tomber dans d'autres erreurs, c'est se séparer de l'unité de l'Église par un autre biais.

**6** POUR LES FIDÈLES ASSISTANT, le problème se pose aussi. Ils sont membres de l'Église, baptisés et confirmés, députés à offrir avec le prêtre en raison de leur caractère sacramentel qui est « une participation au sacerdoce du Christ, dérivée du Christ lui-même » (saint Thomas, *Somme de théologie*, III<sup>a</sup>, q. LXIII, a. 5, c). Déjà saint Pierre disait : « Vous êtes une race choisie, un sacerdoce royal » (I Petr. II, 9).

Le prêtre seul offre sacramentellement, mais les fidèles s'unissent à Jésus-Christ dans ce même sacrifice, pour offrir le sacrifice de l'Église. « Cette oblation qui provient de la consécration, est une certaine affirmation (*testificatio*) que toute l'Église convient (*consentiat*), s'accorde dans l'oblation faite par le Christ et qu'elle l'offre ensemble avec lui » (saint Robert Bellarmin, *De missa*, II, c. 4, cité par Pie XII, *Mediator Dei*, 20 novembre 1947).

Bien que les fidèles ne prononcent pas eux-mêmes cet *una cum* si blessant pour la sainteté de la Messe, ils y sont cependant associés. Par leur présence, par leur action, ils apportent une coopération au *meum ac vestrum sacrificium* que le prêtre célèbre à l'autel. Pour discerner la moralité de cette présence, il faut se référer aux principes qui régissent la coopération au mal.

Toute coopération *formelle* est à rejeter sans hésitation. Celui qui *choisit* délibérément d'assister à la Messe *una cum* coopère formellement à la grave distorsion qu'elle comporte à l'égard de la sainteté de la Messe, à l'égard de l'unité de la foi et de l'Église. Et l'on *choisit* chaque fois qu'on pourrait faire autrement, dût-on faire un effort notable (distance, horaire, etc.).

Il est impossible aussi d'apporter une coopération *matérielle immédiate*, comme celle que serait d'accomplir l'office de diacre ou de sous-diacre.

La coopération matérielle prochaine ou éloignée est elle aussi interdite, sauf si l'on a une raison grave de passer outre : sauf donc si l'on ne peut pas faire autrement. Cette raison grave doit être proportionnée ; il faut prévenir le scandale, et il faut combattre les effets mauvais en soi-même — car il ne faut pas se faire d'illusion : l'allégeance même indirecte et détestée à François Bergoglio, à laquelle on s'habitue, laisse des traces profondes dans l'âme et dans l'intégrité de la foi catholique, malgré qu'on en ait. De plus, si jamais l'on assiste à une Messe « distordue », il faut protester intérieurement contre la distorsion pour éviter la coopération formelle.

Plus la coopération sera prochaine et habituelle, plus il faudra que la raison soit grave. Il peut y avoir en la matière des divergences d'appréciation, et que chacun doit décider devant Dieu pour soi-même et pour ceux dont il porte la responsabilité avec beaucoup de pureté d'intention et de foi éclairée.

Plus la coopération risque d'être prochaine et habituelle, plus il faut chercher à y échapper. Plus la coopération est prochaine et habituelle, plus il faut détester intérieurement, et rendre à l'occasion le témoignage extérieur de ce désaccord. Plus la coopération sera prochaine et habituelle, plus alors il faudra tout mettre en œuvre pour ne pas s'habituer (car l'habitude modifie le jugement), plus il faudra s'instruire pour ne pas se laisser entraîner dans les fausses doctrines sous-jacentes à l'*una cum Francisco*.

**7** L'ENJEU DE L'*una cum* consiste aussi en ceci : la mention de François Bergoglio au canon de la sainte Messe est un mal, mais elle est loin d'être le seul mal existant ou possible ; on n'a pas tout résolu une fois qu'on l'a omise. Ce serait une grave illusion d'imaginer qu'on pourrait dès lors s'affranchir de l'observation de la justice et de la charité à l'égard du prochain, de la prudence et de la fermeté dans l'accomplissement du bien, de la lutte contre le péché et contre l'occasion du péché.

Ce serait encore et toujours une mortelle illusion de se croire dispensé de l'amour de la vérité ; de l'étude de la doctrine catholique dans toute son ampleur ; de l'acquisition et du maintien de la rectitude naturelle de l'intelligence, de la droiture du jugement ; des devoirs envers le bien commun de la Cité et des différentes sociétés auxquelles on appartient.

Pis encore serait de trouver dans le refus de l'*una cum* un prétexte pour recourir — directement ou indirectement — à des consécrations épiscopales sans mandat apostolique, où à ce qui en découle : ce serait prétendre combattre le mal par le mal, ce serait vouloir éviter une profonde blessure à l'unité de l'Église par le recours à un attentat contre l'unité de l'Église (et, en

ce cas-ci, par une action plus abondamment et plus directement condamnée par l'autorité divine de la sainte Église).

Laissons à Jésus-Christ ce qui est l'objet d'une solennelle promesse de sa part, et qui est donc de son ressort exclusif: la perpétuation de son Église militante jusqu'à son retour dans la gloire. En attendant, « Que les hommes nous regardent comme les ministres du Christ et les dispensateurs des mystères de Dieu. Or ce qu'on demande des dispensateurs, c'est qu'ils soient trouvés fidèles » I Cor. IV, 1-2.